

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 09	<u>Pour</u> : 09	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 27 novembre 2024 à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,
 Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 novembre 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	<u>Absent</u>	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	<u>Absent</u>
MALLEMANCHE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Delphine DAGNAS, Vincent MARENDA, Yoann MARENDA, Sébastien VIGNERON

ABSENTS: Cindy ARLOT-PELLEVOISIN, Jean VEDRENNE, Laurent PIALHOUX arrivé à 21 heures

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile GRASSET

2024-50 Demande de subvention CPC pour la création de locaux associatifs en extension de l'atelier municipal

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°2024-48 du 27 novembre 2024 dans laquelle le conseil municipal a validé le projet d'extension de l'atelier municipal pour la création de locaux associatifs et de stockage,

Vu le coût prévisionnel de ce projet estimé à 279 000 € HT soit 334 800 € TTC (hors coût de maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS, bureau de contrôle, assurance dommage ouvrage et frais divers).

Le Maire propose de solliciter une subvention « contrats de projets communaux » auprès du Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 25 % du montant HT soit un montant de 69 750 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Dordogne, une subvention de 25 % (69 750 €) du montant HT estimé (279 000 € HT), dans le cadre des Contrats de Projets Communaux pour la construction d'un local associatif et de stockage en extension de l'atelier municipal.

Le Maire certifie sous sa
 Responsabilité le caractère
 Exécutoire de cet acte.
 Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 06 décembre 2024
 Au registre sont les signatures
 Le Maire
 M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

20241127-2024_50-DE
 Reçu le 12/12/2024
 Publié le 12/12/2024